

## COMMUNIQUE DE PRESSE

**Ce vendredi 21 novembre 2008, Pierre Gadonneix, Président Directeur Général d'EDF, et Adrien Zeller, Président du Conseil Régional d'Alsace, ont signé la convention de coopération pour le développement durable de l'Alsace, à l'occasion de l'inauguration de la microcentrale hydroélectrique de Brisach en présence de Charles Buttner, Président du Conseil Général du Haut-Rhin et Eric Straumann, Député de la circonscription.**

En s'engageant dans la Convention de coopération EDF / Conseil Régional d'Alsace pour le développement durable de l'Alsace, le groupe EDF renforce sa contribution au développement économique de la région dans les domaines des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique.

Sur les 16,5 M€ consacrés par le Groupe EDF aux actions menées au titre de cette convention d'une durée de 3 ans, 10 M€ seront consacrés à la protection de l'environnement en renfort du programme énérgivie.

Ce programme, initié en 2003 par la Région Alsace avec le soutien de l'ADEME et de l'Union européenne et doté d'un budget de 64,5 M€ pour la période 2007-2013, fait la promotion des énergies renouvelables et des bâtiments économes en énergie respectant les niveaux de consommation définis par le label BBC-effinergie.

La convention de coopération pour le développement durable va ainsi permettre de réaliser, dès 2009, avec les professionnels du bâtiment, les organismes HLM et les collectivités locales, la rénovation thermique de 50 maisons individuelles, 10 bâtiments HLM et 5 bâtiments publics. L'Alsace disposera ainsi d'un parc de logements de référence unique en France et confortera son avance en matière d'efficacité énergétique.

Ce volet va aussi s'attacher à améliorer la protection de la biodiversité en Alsace.

Un montant de 5 M€ sera par ailleurs consacré à l'appui au développement ou à la modernisation de moyens de production d'énergies non génératrices des gaz à effet de serre, notamment la production d'électricité et de chaleur à partir d'énergies renouvelables (éolien, géothermie profonde, petite hydraulique, biomasse, photovoltaïque...).

Enfin, 1,5 M€ seront consacrés aux actions de développement de la formation en matière énergétique et du patrimoine naturel en Alsace. Avec la Région Alsace, EDF va renforcer sa contribution aux dispositifs de formation régionaux (formation aux métiers de producteur, aux nouveaux métiers liés à la maîtrise de l'énergie dans les bâtiments, enjeu-clé du Grenelle de l'environnement), son aide aux clients en difficulté, et son soutien aux initiatives des salariés du Groupe pour développer la protection du patrimoine, la solidarité et la culture dans le bassin-rhénan.

Ces moyens financiers seront mobilisés dans le cadre d'un programme d'action annuel, sous le contrôle d'un comité de pilotage composé de représentants de la Région et d'EDF.

D'autre part, selon cette convention, EDF modernisera le Centre Nucléaire de Production d'Electricité de Fessenheim, dans une transparence totale à l'égard des habitants des deux côtés du Rhin, pour garantir la sûreté et la disponibilité de son exploitation, conformément au retour d'expérience observé sur les installations similaires dans le monde.

### Contacts presse :

EDF : Isabelle Cablé : 03 88 25 38 37 - port : 06 88 18 01 19 - [isabelle.cable@edf.fr](mailto:isabelle.cable@edf.fr)

Région Alsace : Gaëlle Tortil : 03 88 15 69 84 – port : 06 78 79 93 36 - [gaelle.tortil@region-alsace.eu](mailto:gaelle.tortil@region-alsace.eu)

## ANNEXE

### CONVENTION DE PARTENARIAT 2008-2011 COOPERATION POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'ALSACE

#### Les engagements de la Région

Dans le cadre du Contrat de Projets Etat - Région, la lutte contre le changement climatique s'organise en Alsace autour de deux axes forts : la maîtrise de la consommation de l'énergie et la promotion des énergies renouvelables.

Cette stratégie énergétique se traduit par :

- des actions à caractère transversal, s'appliquant sur l'ensemble du territoire alsacien. Ces actions visent à sensibiliser les acteurs et à leur fournir des outils d'intervention. La Région et ses partenaires ont décidé de développer, le label « Bâtiments Basse Consommation Effinergie » dans les bâtiments neufs et anciens, des études prospectives, notamment en géothermie, des actions de formation, ainsi que l'étude d'un mécanisme « tiers investisseur » destiné à faciliter le respect de la clause conditionnelle sur l'énergie dans les constructions ;
- des actions relevant d'une dynamique territoriale, qui ont vocation à diffuser la stratégie nationale des « plans climats », dans le cadre de la méthodologie des projets territoriaux de développement durable élaborés par les collectivités territoriales concernées. A cet effet, la Région Alsace et ses partenaires, soutenus par l'ensemble des autres collectivités territoriales, favoriseront la réalisation de « plans climats territoriaux », à l'échelle de chacun des pays de la région. Des aides à l'investissement soutiendront les projets structurants innovants en matière énergétique. Ils accorderont une priorité aux actions visant à l'efficacité énergétique, (en se fondant sur l'objectif de 50 KWh/m<sup>2</sup>/an pour les constructions neuves et de 80 KWh/m<sup>2</sup>/an pour la rénovation) et à l'utilisation de toutes les énergies renouvelables, avec une priorité donnée à l'utilisation du bois, l'énergie solaire et la géothermie.

#### Les engagements d'EDF

Les engagements d'EDF, qui visent à augmenter la contribution du groupe EDF au développement durable de l'Alsace, couvrent les trois dimensions du développement durable:

- le développement économique du groupe EDF et de ses partenaires et sous-traitants en Alsace, et dans le bassin rhénan ;
- l'engagement du groupe EDF et de ses salariés au service de la société alsacienne (Culture et Patrimoine, Formation, Solidarité) ;
- la protection de l'environnement (bio-diversité) et à la réduction des émissions de gaz à effet de serre (éco-efficacité énergétique).

### **1.1 Développement économique du groupe EDF et de ses partenaires et sous-traitants en Alsace, et dans le bassin rhénan**

Le groupe EDF, en liaison avec la Région Alsace, agira dans trois directions privilégiées, pour contribuer au développement économique de l'Alsace :

#### **1.1.1 Modernisation et développement de la production d'énergie sans émission de CO2**

Le groupe EDF développera, maintiendra et modernisera en Alsace un ensemble de moyens de production d'énergie n'émettant pas de gaz à effet de serre :

- **Production supplémentaire d'électricité d'origine hydraulique (renforcement des ouvrages sur le Rhin) ;**
- **Modernisation du Centre Nucléaire de Production d'Electricité de Fessenheim, dans une transparence totale à l'égard des habitants des deux côtés du Rhin, pour garantir la sûreté et la disponibilité de son exploitation, conformément au retour d'expérience observé sur les installations similaires dans le monde.**
- **Développement de la production d'électricité et de chaleur à partir d'énergies renouvelables (éolien, géothermie profonde, petit hydraulique, biomasse, photovoltaïque...).**

#### **1.1.2 Commercialisation d'énergies et des services associés en contribuant à la réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre dans les bâtiments alsaciens**

Conformément aux orientations de la loi du 13 juillet 2005, le groupe EDF en Alsace (commercialisateur EDF, commercialisateur ES) incitera ses clients particuliers, entreprises et collectivités à économiser l'énergie, par des comportements adaptés, et en réalisant des travaux dans les bâtiments dont ils ont la responsabilité. EDF et sa filiale ES développeront des offres adaptées aux enjeux dans ce domaine.

#### **1.1.3 Développement de ses partenaires et sous-traitants du bassin rhénan**

**Par une politique de sous-traitance adaptée, et par des partenariats dans le domaine de l'efficacité énergétique, le groupe EDF en Alsace contribuera au développement de ses partenaires et sous-traitants.**

### **1.2 Engagement au service de la société alsacienne (Culture et Patrimoine, Formation, Solidarité)**

Le groupe EDF, en liaison avec la Région Alsace, agira dans quatre directions privilégiées, pour augmenter sa contribution au développement harmonieux de la société alsacienne.

#### **1.2.1 Formation**

Le groupe EDF s'investira pour favoriser le développement en Alsace des formations de tous niveaux dans les métiers de l'énergie, en partenariat avec les universités et les organismes de formation alsaciens, et contribuera aux politiques régionales d'apprentissage, avec leur dimension transfrontalière, de professionnalisation et de retour à l'emploi.

#### **1.2.2 Diversité et lutte contre les discriminations**

Le groupe EDF développera ses politiques pour favoriser la diversité et lutter contre les discriminations à l'embauche et lors des promotions, dans le groupe EDF. Il incitera ses partenaires et sous-traitants à engager des actions dans ce domaine.

### **1.2.3 Accès à l'énergie pour les clients démunis**

En coopération avec les collectivités locales et les associations, les commercialisateurs EDF et ES développeront des actions et politiques innovantes pour faciliter l'accès à l'énergie et son utilisation efficace par leurs clients démunis.

### **1.2.4 Soutien aux initiatives des salariés du groupe**

Le groupe EDF encouragera et soutiendra les initiatives de ses salariés pour développer la solidarité, la protection du patrimoine et la culture dans le bassin rhénan.

## **1.3 Contribution à la protection de l'environnement**

Le groupe EDF soutiendra la politique et les actions menées par la Région Alsace et les collectivités locales et associations du territoire, pour protéger la biodiversité et réduire les émissions de gaz à effet de serre par les bâtiments publics et privés du territoire.

### **1.3.1 Contribution aux politiques régionales et locales de lutte contre les émissions de Gaz à Effet de Serre**

Le groupe EDF contribuera au programme Energivie de la Région Alsace et de l'Ademe, décrit précédemment.

Dans ce cadre, le groupe EDF appuiera les initiatives de la Région et des autres collectivités locales alsaciennes et notamment :

- la rénovation ou la construction de bâtiments économes en énergie finale et très peu émetteurs de CO<sub>2</sub>, en prenant en compte l'ensemble du cycle de vie de ces bâtiments ;
- le développement des énergies renouvelables y compris les PAC performantes ;
- les plans climat territoriaux portés par les pays et leurs démarches d'appui aux entreprises locales ;
- les programmes de réduction de gaz à effet de serre mené par les Départements et les collectivités alsaciennes.

### **1.3.2 Recherche-développement et appui méthodologique pour le développement durable des collectivités du bassin rhénan**

Le groupe EDF développera des compétences au sein de ses équipes de recherche-développement, et en particulier au sein du centre Eifer (European Institute for Energy Research) afin d'être en mesure de répondre aux sollicitations des collectivités alsaciennes pour élaborer et mettre en oeuvre des politiques locales de développement durable, et en mesurer l'impact.

### **1.3.3 Appui aux initiatives en faveur de la biodiversité et de la protection de l'environnement**

Par ailleurs et au-delà de la dimension énergétique du présent accord, le groupe EDF développera son soutien aux initiatives des collectivités et associations alsaciennes en faveur de la biodiversité et de la protection de l'environnement.